

Revue annuelle de l'industrie des diamants

République Démocratique
du
Congo 2004

Revirement de l'économie des diamants en 2003

Les diamants comme moteur du développement?

Éditorial

En 2003, la valeur des exportations officielles de diamants en provenance de la République démocratique du Congo (RDC) s'est élevée à 642 millions de dollars US, une augmentation majeure par rapport à l'année précédente et le double de presque chacune des années des deux dernières décennies. Certaines augmentations sont liées à une augmentation de l'évaluation, gracieuseté d'un nouvel expert indépendant. En fait, la valeur en dollars des exportations a augmenté de 62,5 p. 100 par rapport à l'année précédente, alors que le caratage n'a augmenté que de 17,4 p. 100, passant de 23 à 27 millions de carats. Le changement est néanmoins remarquable et donne de l'espoir à une industrie du diamant – et à un pays – qui ont été tourmentés par le vol, la corruption, la mauvaise gestion et la guerre.

Bien qu'étant l'une des plus grandes productrices de diamants au monde, la RDC tire peu d'avantages de ses ressources naturelles. Le plus récent indice du développement humain du PNUD place la RDC au 167^e rang sur une liste de 175 pays. Fait remarquable, l'Angola et la Sierra Leone, deux autres pays qui sont d'importants producteurs de diamants alluviaux, se trouvent aussi au bas de la liste ou presque. La production artisanale en RDC est la source de la plupart des exportations de diamants du pays, mais ce secteur génère des bénéfices minimes pour le Trésor public puisque les taxes ne sont perçues que sur les exportations faites par les exportateurs de diamants officiels – par des voies légales. Cette taxe à l'exportation de 4,25 p. 100 n'a généré que 27 millions de dollars US en 2003, une contribution relativement insignifiante au développement national. L'histoire a démontré que si l'on augmentait les taxes à l'exportation, la contrebande ne ferait qu'augmenter, ce qui réduirait les recettes fiscales et l'importation de devises étrangères.



L'exploitation minière industrielle dans des pays tels que le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud augmente la production, permet la perception d'impôts sur le revenu des sociétés et assure un réinvestissement dans la capacité de production future. Mais le secteur de l'exploitation industrielle des diamants en RDC, représenté par La Société Minière de Bakwanga (MIBA), a été rongé par les dettes et

la mauvaise gestion, la production officielle étant

bien en deçà de la capacité. Une relativement nouvelle venue, Sengamines, a fait augmenter la production industrielle, mais la société a fait l'objet de nombreuses conjectures dans les médias et a été citée dans les rapports des Groupes d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. Le secteur semi-industriel a aussi été tourmenté par l'incertitude en raison des mesures gouvernementales très sévères dans les années 1990, généralement de la corruption déguisée en réforme.

La nature surtout artisanale de la production de diamants en RDC et le vol des diamants de la MIBA signifient que les exportations officielles de diamants ont été beaucoup moindres que les prévisions de production annuelle du pays. Cela est dû à la contrebande et à d'autres formes de fraude, qui vont de méthodes simples à d'autres, beaucoup plus complexes. Le vol des diamants de la RDC nuit à l'État et à la population, et constitue une forme de pillage, que ce soit par des mineurs, des intermédiaires, le gouvernement ou des entrepreneurs étrangers.

L'économie des diamants, incluant l'exploitation artisanale et le commerce autorisé, est presque impossible à dissocier du commerce illicite. Au cours des années 1980 et 1990, il est devenu pratiquement futile de faire une distinction entre ce qui est légal et ce qui est illégal dans l'économie parallèle du Congo. L'exploitation illégale et la contrebande des diamants ont été – et demeurent – particulièrement importantes pour ceux qui n'ont pas accès aux profits engendrés par le secteur structuré. L'économie informelle des diamants fournit aussi un complément de revenu aux fonctionnaires de l'État qui reçoivent de faibles salaires, mais qui peuvent tirer avantage de leur

Le processus de paix : Entracte ou transition?.....2	Les exportateurs6
Aperçu de l'économie congolaise du diamant.....2	SAESSCAM : Du nouveau?.....7
Le secteur des mines industrielles de diamants3	Afrique centrale : Un mauvais voisinage pour les diamants8
Qui est responsable ici.....3	Transformation du marché des diamants de Kisangani9
Les exportations de Sengamines sont en hausse4	Expulsions de l'Angola....10
Le secteur artisanal : Une économie de casino...5	Le Processus de Kimberley11
Le secteur semi-industriel5	Conformité au Processus de Kimberley en RDC.....11
La main-d'œuvre : Devenir riche rapidement – ou jamais6	Les efforts de la société civile.....12

position en imposant les activités illégales. Dans le même ordre d'idées, les comptoirs autorisés peuvent déclarer certains de leurs diamants pour l'exportation officielle, mais ils peuvent aussi faire sortir en contrebande des diamants de plus grande qualité. La contrebande et l'évaluation inexacte à des fins d'évasion fiscale n'ont pas beaucoup changé depuis la mise en application du Processus de Kimberley, comme l'ont illustré les descentes de la police fédérale belge en septembre 2003 dans les bureaux de 28 sociétés belges qui recevaient des diamants congolais.

On a rarement étudié de façon détaillée le pillage des diamants de la RDC – et la contribution de ce phénomène à la mauvaise gouvernance et à la guerre – en raison du secret qui entoure le commerce des diamants, du niveau élevé de corruption, et d'une incapacité de bien définir et quantifier l'étendue du problème. De réels efforts d'identification des responsables de fraude à très hauts niveaux ont rarement, sinon jamais été tentés. La multitude des circuits de contrebande et la vaste panoplie des mécanismes utilisés pour frauder l'État congolais ont empêché l'évaluation quantitative précise de l'économie des diamants illicites en RDC. L'impossibilité de comprendre complètement le commerce illégal des diamants s'explique par une incapacité de rendre précisément compte du commerce *légal* des diamants, qui présente lui-même des difficultés considérables sur le plan de la recherche.

Cette revue illustre certains des problèmes qui surgissent lorsqu'il s'agit de retracer des choses simples comme la propriété des sociétés de diamants faisant affaire en RDC. Lorsque la piste qui mène aux propriétaires d'une société va de la RDC à Montréal, au Panama puis en Israël, et lorsque même des questions simples concernant une société sont reçues avec des soupçons et le silence, une plus grande question se pose.

Aujourd'hui, on demande plus de transparence de la part des gouvernements et des sociétés, particulièrement en ce qui concerne le commerce des diamants, et particulièrement dans des pays où des diamants sont extraits et polis, et font l'objet d'un commerce. Heureusement, il existe de nouveaux outils pour faire en sorte qu'on réponde à la demande. Internet et les moteurs de recherche comme Google sont de tels outils, qui répondent quotidiennement à 200 millions de demandes d'information et recensent plus de trois milliards de pages web. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et la US Patriot Act exigeront une transparence accrue de la part de toutes les industries internationales. Et dans le cas des diamants, le Processus de Kimberley, les activistes de la société civile et l'intérêt croissant des universitaires apporteront plus la transparence à l'industrie.

Cette revue annuelle est la première d'une série. Les éditions futures examineront le climat

d'investissement en RDC et s'intéresseront à des questions liées au travail et à l'environnement. La revue annuelle cherche à faire la lumière sur l'industrie du diamant en RDC et à appuyer les changements positifs survenus en 2003. Notre engagement ne porte pas sur une meilleure transparence pour le seul souci de la transparence, mais sur une meilleure compréhension de la manière dont cette importante industrie dans un important pays peut aider le gouvernement et la population du Congo à cheminer vers le rétablissement et le développement durable à long terme.

Aperçu de l'économie congolaise du diamant

Les diamants de la RDC sont d'une qualité beaucoup moindre que ceux qui sont produits dans d'autres pays, reposant sur le travail artisanal. En Angola et en Sierra Leone, la valeur de la production alluviale peut dépasser les 200 \$ US le

carat, alors que les exportations de la RDC valaient en moyenne 27 \$ US le carat en 2003 et seulement 19 \$ US en 2002. La RDC a officiellement exporté plus de 27 millions de carats en 2003, évalués à 642 millions de dollars US, contre moins de 22 millions de carats en 2002, évalués à 392 millions de dollars US (voir le tableau 1). Le gouvernement a émis 1 526 certificats de Kimberley en 2003, et ses diamants ont été exportés vers 14 pays, dont 99 p. 100, en valeur, sont allés à la Belgique, aux Émirats arabes unis, à la Grande-Bretagne et à Israël.

L'on pensait jusqu'à récemment que la production totale – qui réunit les exportations officielles et illicites – atteignait entre 600 et 900 millions de dollars US par année, mais ces chiffres ont toujours été difficiles à déterminer avec précision en raison de la contrebande des diamants entre l'Angola, la RDC et la République du Congo (Brazzaville), de même que de la contrebande entre le nord-est de la RDC et la République

Le processus de paix : Entracte ou transition?

Au début de 2004, le processus de paix au Congo suscitait beaucoup d'optimisme. La Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) – créée en novembre 1999 – avait espoir que des élections générales puissent avoir lieu en 2005, sous réserve de l'adoption des lois nécessaires. En juillet 2003, quatre vice-présidents ont été assermentés, confirmant l'inauguration du Gouvernement d'unité nationale et de transition et la mise en œuvre des protocoles établis par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, en juillet 1999. Ces vice-présidents, dont deux étaient d'anciens dirigeants rebelles, un était membre de l'opposition politique et un autre était un partisan du président Kabila, représentent les plus importantes parties au processus de paix. Tous les ministères du gouvernement ont aussi été répartis entre les factions, pour un total de 36 ministres et 25 sous-ministres. Cela a donné un point d'ancrage à la paix en RDC et permis de commencer la démilitarisation dans l'ancien territoire des rebelles de même que la restructuration et l'intégration des forces armées du pays, conformément à l'Accord global et inclusif de décembre 2002. Les faits politiques actuels représentent un progrès important après cinq années de guerre qui ont – directement et indirectement – sacrifié la vie de plusieurs millions de civils, et qui ont vu l'ajournement et le déraillement constants des pourparlers de paix. La question est maintenant de savoir si cette paix est là pour rester ou s'il ne s'agit que d'un entracte dans la guerre la plus sanglante de l'Afrique.

Certains signes semblent indiquer que l'emprise accrue du gouvernement central sur l'ancien territoire rebelle n'est pas aussi réussi que prévu. Par exemple, un contingent de la nouvelle armée nationale déployé à Kisangani est tombé dans une embuscade au début de 2004. De tels incidents pourraient s'avérer des problèmes isolés, mais certains signes inquiétants

laissent encore croire que des zones diamantifères du nord-est sont demeurées en grande partie sous le contrôle de milices qui perpétuent la violence ethnique. Le district d'Ituri, dans la province Orientale, voisine du plus important district d'extraction de diamants de Bafwasende, a été la scène de plusieurs massacres en 2003, particulièrement autour de la ville de Bunia. Cela a entraîné le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence, dirigée par les Français, au milieu de 2003, remplacée en septembre par les troupes de la MONUC. Les effectifs des forces de la MONUC au début de 2004 atteignaient 10 500 soldats, et le budget était de 608 millions de dollars jusqu'en juin 2004. Malgré cela, plusieurs milices continuent de s'attaquer aux collectivités civiles, déstabilisant le district malgré un embargo des Nations Unies sur les armes, qui touche tous les groupes des provinces de Kivu et du district d'Ituri.

Un autre problème a surgi en raison de l'incorporation des milices au plan de paix national – une fois les dirigeants des milices rendus à Kinshasa, ils semblent perdre la maîtrise de leurs soldats, qui forment des factions militaires concurrentes ou complémentaires, qui poursuivent leurs propres objectifs politiques et économiques. L'un de ces objectifs est encore le contrôle des ressources naturelles, comprenant surtout les champs aurifères d'Ituri mais aussi, à n'en pas douter, les diamants qui transitent par la zone de guerre vers des intermédiaires en Ouganda.

Il faut aussi rappeler que le Rwanda et l'Ouganda avaient

envahi la RDC en 1998, engageant les hostilités pour des raisons de sécurité le long de leurs frontières communes avec la RDC. D'ici à ce qu'une paix réelle existe dans ces régions, on ne pourra garantir la stabilité à plus long terme de l'ensemble du pays. L'organisation d'une « conférence » internationale permanente sur la région des Grands Lacs comme élément d'un processus de création de nouveaux partenariats politiques, économiques et sociaux dans la région est un pas dans cette direction. La conférence traite de quatre thèmes principaux : la paix et la sécurité; la démocratie et la bonne gouvernance; le développement et l'intégration économique; et les enjeux sociaux et humanitaires. Le processus comprendra de nombreux projets, initiatives et accords, destinés à réduire l'isolement et à relier chaque pays à une communauté régionale forte. Le premier sommet des chefs d'État des pays de la région des Grands Lacs est prévu en novembre 2004.



Tableau 1 : Comparaison de la production par le secteur artisanal et par la MIBA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Carats – Comptoirs	16,3	15,4	15,2	19,2	15,3	11,3	10,7	16,4	19,1
\$ US Comptoirs	314	313	308	357	192	162	201	317	524
\$ US MIBA	63	76	78	94	97	76	69	72	102
Carats – MIBA	5,5	6,5	6,1	6,8	4,8	4,6	6,2	5,4	6,9

(Excluant Sengamines; volume et valeur en millions de carats et en \$ US)

centrafricaine, le Rwanda et l'Ouganda. Les estimations de la production totale ont grimpé depuis qu'on comprend mieux le commerce officiel des diamants du pays et en tenant compte des exportations de 2003, qui ont atteint le nouveau sommet de 642 millions de dollars. Les chiffres de 2003 s'appuyaient largement sur une augmentation de 62,5 p. 100 de la valeur des exportations, alors que le volume des carats n'avait augmenté que de 17,4 p. 100. Si l'on extrapole à partir de ces chiffres, les possibilités totales d'exportation, au niveau de production actuel, pourraient se situer entre 700 millions et 1,1 milliard de dollars. Il est presque impossible, cependant, de séparer les diamants illicites de l'Angola des diamants de l'économie intérieure de la RDC, comme de déterminer la proportion des diamants de la RDC et de l'Angola qui transitent par Brazzaville.

Environ 90 p. 100 de l'actuelle production de diamants de la RDC est issue des provinces du Kasai qui bordent l'Angola. Tshikapa et Mbuji-Mayi sont les plus importantes zones d'extraction de diamants, bien qu'un volume significatif de diamants traverse des villes telles que Kananga, Lusambo et Lodja, de même que Kahemba et Tembo, le long de la frontière de l'Angola. D'autres gisements de diamants ont été découverts à la fin des années 1980 dans la province Orientale, après quoi Kisangani est devenue un centre régional de commerce des diamants. Il y a aussi des mines alluviales dans la province de l'Équateur. D'autres éventuelles réserves de diamants demeurent très peu explorées, y compris des pipes de kimberlite dans le nord-est de la RDC.

Trois différentes méthodes de production caractérisent le commerce congolais des diamants : artisanale, semi-industrielle (petite échelle) et industrielle. Une grande proportion de la production du pays – licite et illicite – peut être attribuée aux mines artisanales, ce qui rend presque impossible la comptabilisation exacte de la production et de la contrebande des diamants bruts. La production artisanale est en général évaluée à partir des déclarations officielles des sociétés d'exportation autorisées, ou comptoirs, qui achètent aussi du secteur semi-industriel. Les exportations officielles par les comptoirs et la MIBA, y compris Sengamines ces dernières années, ont fluctué entre 225 et 642 millions de dollars US, exportations dont environ 75 p. 100 sont habituellement attribuées au

secteur artisanal et 25 p. 100 au secteur industriel et à l'extraction de kimberlite.

Les comptoirs, au nombre de 11 en 2003, sont les seules sociétés pouvant exporter légalement des diamants produits par les secteurs artisanal et semi-industriel. Les comptoirs achètent leurs diamants d'intermédiaires connus sous le nom de négociants, qui s'approvisionnent de plus petits intermédiaires ou directement des mineurs. Le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification (CEEC), l'organe gouvernemental chargé d'évaluer les exportations congolaises de diamants et d'appliquer le Système de certification du Processus de Kimberley, estime qu'il y a environ 700 000 mineurs artisanaux et 100 000 négociants en RDC. Dans ce secteur, les nombres précis sont toutefois impossibles à déterminer, surtout parce que presque tous les mineurs et les négociants opèrent sans permis et qu'il y a plus de 100 000 mineurs de diamants congolais qui opèrent illégalement en Angola à tout moment. Au début de 2004, le gouvernement angolais a expulsé plusieurs milliers d'entre eux.

Le caractère non contrôlé du commerce congolais des diamants est un phénomène historique, qui repose sur des stratégies de survie développées dans l'économie informelle après la chute du secteur structuré, durant le régime de Mobutu. La prédation par des hommes forts du gouvernement pendant quatre décennies signifiait que des mineurs et des négociants de diamants fonctionnaient de façon clandestine, évitant simplement les voies officielles. À mesure que le comportement du gouvernement est devenu plus despotique, le commerce des diamants s'est retiré dans une économie souterraine. Le secteur artisanal des diamants s'est ainsi transformé en une entreprise imposante et très illicite à mesure que disparaissait l'État congolais. La méfiance des mineurs et négociants de diamants envers tous les représentants du gouvernement s'explique par des décennies de manipulation et de manœuvres frauduleuses, qui ne se sont pas terminées avec la chute du régime Mobutu, en 1997. Les efforts du gouvernement pour maîtriser le secteur aujourd'hui sont donc compromis ou mis en échec par des négociants de diamants qui ont appris comment faire aisément de la contrebande de diamants.

Ce système anarchique a été rendu possible par le manque de contrôles internationaux sur

Qui est responsable ici?

Une chicane entre le Centre d'Évaluation d'Expertise et de Certification (CEEC), une organisation autonome, établie par un décret présidentiel et le Ministère des Mines a créé une situation délicate à Tshikapa. En octobre 2003, le Ministère des Mines a commencé à affirmer son autorité sur les comptoirs de la zone, en y imposant un nouvel ensemble d'obligations administratives. Les marc-hands de diamants ont répondu de la manière traditionnelle en vendant tout simplement leurs diamants ailleurs. Les achats par les comptoirs de Tshikapa ont chuté de presque 7\$ millions US au mois de septembre et octobre, à 3\$ millions US en décembre. Il est possible que les diamants aient été simplement vendus à d'autres comptoirs dans le pays, mais il a pu aussi y avoir une augmentation de la contrebande. Quoi qu'il en soit, si la tension sur l'autorité continue, elle pourrait avoir un effet négatif sérieux sur l'économie globale de diamant du pays.

l'industrie internationale du diamant. Pendant des années, le principal partenaire de la RDC dans le commerce des diamants, la Belgique, a importé un volume beaucoup plus élevé de diamants que ce qui était exporté officiellement par Kinshasa, et faisait de même avec la République du Congo (Brazzaville), un pays qui n'a pour ainsi dire pas de production. Avec la mise en application du Processus de Kimberley, en janvier 2003, certaines des activités illicites sont devenues plus difficiles ou, du moins, le système de blanchiment des diamants illicites pour les intégrer au marché international des diamants officiel est devenu moins simple. Bien que le Processus de Kimberley ne soit pas dépourvu de problèmes (voir l'article de la page 10), il devrait permettre aux autorités congolaises de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle du commerce intérieur plus efficaces, d'autant que les principaux centres de commerce des diamants ne peuvent plus accepter de diamants sans un certificat de Kimberley.

Le secteur des mines industrielles de diamants

Le secteur des mines industrielles de diamants ne compte que deux seules sociétés, la Société Minière de Bakwanga (MIBA), organisme minier parapublic, et Sengamines, une nouvelle venue. Dans le passé, la MIBA était le seul producteur industriel de la RDC, sa production annuelle des six dernières années s'élevait en moyenne à 85 millions de dollars US, ou 24 p. 100 de la valeur des exportations officielles du pays. Sengamines, dont la production a débuté au milieu de 2001, n'exportait que pour 5 millions de dollars US



jusqu'à la fin de 2002, mais a exporté pour plus de 16 millions en 2003, d'autres augmentations étant prévues pour 2004. La MIBA et Sengamines produisent toutes deux des diamants de kimberlite de faible qualité dont la valeur moyenne est d'environ 15 \$ US le carat, de sorte qu'ensemble, elles ont totalisé, en 2003, 18 p. 100 de la valeur des exportations de diamants de la RDC, bien qu'exprimé en volume, ce chiffre atteigne 30 p. 100.

Dans le secteur industriel, au cours de 2003, un point litigieux est apparu concernant un contrat de marketing entre la MIBA et une société canadienne, Emaxon Finance International, soulevant des questions liées à la transparence dans l'ensemble du secteur des diamants en RDC. Sengamines revêt une importance secondaire, mais la société a aussi fait les grands titres en raison des augmentations considérables de sa capacité de production, comptant pour 4 p. 100 du volume des exportations officielles de diamants de la RDC, et d'une hausse marquée de la valeur par carat des diamants que la société a exportés en 2003.

MIBA – La nouvelle donne

La production annuelle de la MIBA a crû en 2003 pour atteindre 6,8 millions de carats, évalués à 102 millions de dollars US. Il s'agit d'une augmentation de 27 p. 100 du volume et de 42 p. 100 de la

valeur, par rapport à 2002. La valeur moyenne par carat des diamants de la MIBA a atteint 14,90 \$ US en 2003, contre 13,28 \$ en 2002. Malgré la production accrue et la valeur élevée des exportations, la MIBA éprouve de nombreux problèmes depuis longtemps. On ne connaît pas clairement la proportion des bénéfices nets de la société qui sont réinvestis par le gouvernement dans les mines ou la main-d'œuvre, ou encore dans l'infrastructure de Mbuji-Mayi. Les allégations concernant le vol par des employés ou des gestionnaires de la société durant les processus d'extraction et de tri ont persisté, particulièrement après l'expulsion, en 2003, du directeur d'Overseas Security Services, une société employée par la MIBA sur la recommandation de ses créanciers. Il subsiste aussi des problèmes entre la MIBA et ses créanciers concernant les lourdes dettes de la société parapublique. En 2002, *Amnesty International* a publié un rapport accablant déclarant que les gardiens de sécurité de la société tiraient sur des mineurs de diamants illicites qui creusaient sur des concessions de la MIBA.

En 2003, la MIBA a signé un accord de commercialisation exclusif de quatre ans avec la société canadienne Emaxon Finance International, en vigueur à compter du mois d'août. La MIBA envoyait auparavant ses diamants à S Langer Diamant, à Anvers, pour les vendre à trois sociétés belges – Diarough, Spidiam et Supergems. Dorénavant, la MIBA reçoit du financement d'Emaxon et commercialise ses diamants par l'entremise d'une société désignée par cette entité installée à Montréal.

Le contrat avec Emaxon, autrefois confidentiel, a donné lieu à beaucoup de spéculations en RDC et en Belgique lorsque certains détails ont finalement été révélés publiquement. L'entente avait été signée en avril 2003 – avant la création du Gouvernement d'unité nationale – mais n'a éveillé l'attention des journaux congolais et des journalistes internationaux

qu'en août, lorsque le premier paquet de diamants de la MIBA a été exporté dans le cadre du nouvel accord. Les diamants ont été exportés à partir de Kinshasa, accompagnés d'un certificat de Kimberley signé par le sous-ministre des Mines, Jean-Louis Nkulu Kituka. Le sous-ministre, un proche du cercle intime du président Kabila, reconnu pour être en faveur du nouveau contrat de la MIBA, était ministre des Mines lorsque l'accord Emaxon-MIBA a été signé, en avril. Le nouveau ministre des Mines, Eugène Diomi Ndongala, un membre de l'opposition politique qui est reconnu pour ne pas appuyer l'accord, a déclaré que les diamants de la MIBA avaient été exportés en violation du Processus de Kimberley puisqu'il était le seul signataire légitime des certificats de Kimberley. Il s'en est suivi une querelle politique à Kinshasa, le sous-ministre appuyant le contrat Emaxon-MIBA et le ministre exigeant une révision du contrat, prétendant, entre autres, que d'autres sociétés offraient de meilleures conditions au gouvernement. Il reste à voir si l'accord sera modifié. Évidemment, cette querelle interne a créé des problèmes qui nuisent au fonctionnement harmonieux du nouveau Gouvernement d'unité nationale, surtout dans un ministère aussi important que celui des Mines.

À la suite de la divulgation du nouvel accord de commercialisation de la MIBA, l'ONG International Peace Information Service (IPIS), basée à Anvers, a publié les détails des intérêts contrôlant l'Emaxon Finance International. L'actionnaire principal de la société est une société panaméenne, la F.T.S. Worldwide Corporation, dont l'adresse est celle d'un cabinet d'avocats dans la ville de Panama. Lorsqu'on l'a rejointe, cette firme a refusé de dévoiler quelque information que ce soit concernant la F.T.S. Worldwide. Les étranges traces documentaires engendrent des préoccupations manifestes concernant une société à qui

Les exportations de Sengamines sont en hausse

Il y a une nouvelle venue dans le monde congolais des diamants; il s'agit d'une société appelée Sengamines, qui est sous le contrôle d'Oryx Natural Resources (ONR). L'ONR fait partie du groupe Oryx, basé à Oman, une entreprise minière privée constituée en société dans les îles Caïman. Son président est Issa Al Kawari, Ph.D.; il a remplacé Thamer Al Shanfari en décembre 2002. Geoffrey White est le vice-président. L'ONR détient 80 p. 100 de Sengamines, Geoffrey White agissant comme président. Les autres 20 p. 100 de Sengamines sont la propriété de la MIBA. Les médias internationaux et le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC ont critiqué l'ONR pour ses présumés liens avec des hommes forts du Zimbabwe et leurs plans pour financer le déploiement militaire zimbabwéen en RDC. L'Oryx a nié ces allégations. La société a aussi reçu les excuses de la BBC pour sa

couverture de certaines de ces questions. En 2000, on a refusé à l'Oryx une inscription à la bourse de Londres.

Sengamines achève la phase finale de son plan de développement triennal. La société a produit pour environ 5,5 millions de dollars US de diamants bruts au cours des années 2001 et 2002 réunies, mais elle en a exporté pour plus de 16 millions en 2003. La valeur des diamants exportés par Sengamines a aussi augmenté, pour atteindre une moyenne de 14,86 \$ US le carat en 2003, contre la moyenne extrêmement faible de 7,98 \$ US en 2002 et 12,20 \$ US en 2001. Des opérations primaires et secondaires de concassage sont en voie d'être organisées dans l'usine, qui permettront à Sengamines de traiter 550 tonnes de terre l'heure. L'on prévoyait une production de 250 000 carats par mois au début de 2004, qui s'élèvera à 350 000 à 400 000 carats par mois, à mesure que l'usine atteindra sa production optimale et une efficacité de fonctionnement maximale.

En 2002, le gouvernement de la RDC a rapporté que 40 p. 100 des exportations de Sengamines étaient dirigées vers une société belge, Nader

l'on a adjugé des droits d'achat exclusifs à l'égard de 20 p. 100 des exportations officielles de diamants de la RDC pour les quatre prochaines années.

De nouveaux renseignements concernant Emaxon ont été révélés après la publication du document de l'IPIS. Selon les registres du Québec sur le commerce, Dan Gertler et sa société, la Dan Gertler Diamonds, dirigeaient Emaxon. Cette nouvelle information a paru dans un communiqué qui identifiait Emaxon comme membre du Groupe de sociétés DGI (Dan Gertler International). Dan Gertler exploite un comptoir en RDC, IDI-Congo, et détenait un monopole d'exportation de diamants dans le pays par l'entremise d'International Diamond Industries, de septembre 2000 à avril 2001.

Ce qui est intéressant dans les révélations, c'est que Gertler, dont les activités monopolistiques en 2000 et 2001 ont fait baisser le prix d'achat des diamants en RDC – ce qu'a suivi une hausse soudaine et très importante des exportations par le pays voisin, la République du Congo – ait dû en faire autant pour masquer ses liens avec la MIBA en 2003.

Dans son état actuel, l'accord Emaxon-MIBA semble honnête, bien qu'il ait fait l'objet de nombreuses conjectures dans la presse de Kinshasa. Il accorde à Emaxon le droit d'acheter 88 p. 100 des diamants de la MIBA jusqu'en juillet 2007 – avec un rabais de 5 p. 100 contre l'obligation d'exploitation – en échange de 15 millions de dollars US de financement pour les activités de la MIBA. Selon DGI, la MIBA consacra 10 millions à l'acquisition de biens d'équipement essentiels, utilisant les 5 millions restants du prêt consenti par Emaxon pour les besoins du fonds de roulement. Les 12 p. 100 de diamants de la MIBA qui restent doivent être vendus sur proposition d'achat par l'entremise de I. Hennig, un bureau de courtiers en diamants situé à Londres, de façon à vérifier les prix internationaux des diamants.

Le secteur artisanal : Une économie de casino

La RDC a un secteur minier artisanal des diamants plus grand que celui de tout autre pays, et c'est ce secteur qui en est venu à déterminer l'anarchie qui règne dans la production et le commerce des diamants. Le secteur comprend des centaines de milliers de mineurs individuels – dont le gouvernement évalue le nombre à plus de 700 000 – qui travaillent en groupes non structurés exploitant manuellement des réserves de diamants alluviaux, surtout dans les provinces du Kasai Occidental et du Kasai Oriental, dans le sud de la RDC. Il est impossible de calculer le nombre réel des mineurs en raison de la nature très informelle de leurs activités et de la résistance historique des mineurs à obéir aux autorités gouvernementales. En principe, tous les mineurs doivent détenir un permis mais moins de 10 p. 100 sont enregistrés auprès du gouvernement. Conséquemment, le contrôle du gouvernement sur le secteur artisanal dépasse rarement la supervision des exportateurs autorisés, ou comptoirs.

Les mineurs (creuseurs) peuvent être commandités par des financiers individuels, qui achètent ensuite leur production pour la revendre à des exportateurs. Les mineurs peuvent aussi agir de façon plus autonome, vendant leurs diamants à des intermédiaires (négociants), ou même directement aux agents des comptoirs. Le cheminement des diamants en provenance de milliers de petites mines artisanales, éparpillées dans une vaste région, vers une poignée d'exportateurs autorisés installés dans les principales villes de la RDC, crée un vaste système pyramidal. Les clés de ce système sont les négociants, dont le gouvernement estime le nombre à environ 100 000. Ils visitent les mines alluviales et ramassent des paquets de diamants pendant des jours ou des semaines, et les vendent ensuite dans des lieux

centraux à de plus gros négociants ou directement aux comptoirs. En théorie, les négociants sont séparés en paliers, selon l'échelle de leurs activités, mais cette distinction juridique n'est pas pertinente en l'absence d'un système gouvernemental efficace d'octroi de permis.

Le principe fondamental de ce système est le profit : les diamants sont dirigés là où les prix sont les plus élevés. La contrebande se produit lorsque les avantages de contourner les voies officielles sont supérieurs au coût, comme l'arrestation par les pouvoirs publics. À Kinshasa, les droits d'exportation sont refilés aux négociants qui, logiquement, cherchent ensuite d'autres marchés, comme Brazzaville, où les droits d'exportation moins élevés font effectivement monter les prix offerts par les comptoirs dans ce pays. Pour empirer les choses, les règlements rigoureux qu'a pris le gouvernement à l'égard des diamants et des devises en 1999 et 2000, y compris l'interdiction de toute transaction en devises étrangères et l'imposition d'un monopole d'exportation des diamants pour remplacer les comptoirs, ont entraîné des baisses significatives des exportations officielles et une augmentation correspondante de la contrebande. Les conséquences négatives des conflits dans le nord et l'est de la RDC, de 1998 à 2003, sont d'autres raisons qui expliquent la contrebande.

On ne connaît pas la production totale du secteur artisanal et on ne peut l'estimer qu'en combinant les exportations officielles des comptoirs et les suppositions de fraudes liées non seulement aux diamants qui sortent du pays en contrebande mais aussi à ceux qui y entrent en contrebande. Il n'y a pas d'estimation officielle, par exemple, du volume des diamants illicites de l'Angola qui entrent en RDC en contrebande, mais ces diamants ont considérablement contribué à l'économie du diamant en RDC depuis le début des années 1990.

Le secteur semi-industriel

Le secteur semi-industriel comprend des sociétés minières autorisées qui exploitent des réserves alluviales et qui ont un certain niveau de production mécanisée, comme des barges, des dragues et de l'équipement de terrassement. La documentation gouvernementale fait état de 34 sociétés en 2000, 25 en 2001 et 19 en 2003 dans ce secteur, mais on ne peut déterminer avec précision leur situation et leurs activités actuelles. Les mines semi-industrielles doivent vendre leurs diamants aux comptoirs, et les données du gouvernement pour 2000 et 2001 montrent que ces sociétés n'ont produit que pour 2 millions de dollars US au cours des deux années réunies. Les statistiques officielles sont toutefois

Sons, qui s'est avérée introuvable dans les registres commerciaux de la Belgique. Depuis lors, les exportations de Sengamines sont dirigées vers de nombreuses autres sociétés belges, y compris AP Diamonds, dans laquelle Geoffrey White détient une participation importante.

La croissance de Sengamines au sein du secteur industriel a eu des répercussions sur le terrain, quelque unes prêtant à controverse. Selon White, cependant, la société a construit plus de 300 kilomètres de nouvelles routes et de ponts sur sa concession, ce qui a relancé l'économie locale. Sengamines a créé 1 200 nouveaux emplois, avec un salaire moyen pour les employés congolais de 330 \$ US/mois plus un sac de maïs de 50 kilogrammes. En plus de répondre aux besoins de ses employés directs, Sengamines a bâti deux écoles, exploite une clinique et a créé une coopérative agricole. M. White remarque aussi que Sengamines représente un important stimulant économique dans la collectivité grâce à ses dépenses de 350 000 \$ US par mois chez des fournisseurs locaux. Les critiques de Sengamines suivront sans doute avec intérêt ces activités de développement social dans les mois à venir.

trompeuses, surtout parce que certaines sociétés peuvent être impliquées dans la contrebande pour obtenir des prix plus élevés à l'extérieur de la RDC. La plupart des mines sont dirigées par des ressortissants étrangers en association avec des Congolais bien branchés sur le plan politique. Les sociétés qui ont essayé de respecter la loi se sont plaintes d'avoir été soumises aux règlements très sévères du gouvernement, qui vont des régimes de taxation élevée – qui exigeaient des sociétés minières qu'elles partagent leurs profits avec le gouvernement en 2001 – à l'expropriation illégale de matériaux.

Le secteur minier semi-industriel pose problème depuis des années. Au cours du règne de Mobutu, ces mines étaient dirigées surtout par des membres de sa famille et de son réseau, particulièrement lorsque son régime a commencé à péricliter, dans les années 1990. L'arrivée de Laurent Desiré Kabila, en 1997, n'a pas énormément changé la nature politique de ce secteur. De nombreuses concessions ont été redistribuées, souvent à des amis du nouveau régime, y compris ses alliés du moment, le Rwanda et l'Ouganda. Lorsque le Rwanda et l'Ouganda ont lancé une invasion et que la deuxième guerre du Congo a commencé, au milieu de 1998, certaines des concessions semi-industrielles de diamants ont été redistribuées. Dans ce contexte, le gouvernement a mis en application un décret interministériel, en novembre 1999, créant le CISSCAM (*Comité Interministériel du Small Scale Mining*), afin de contrôler les concessions de diamants autour de Tshikapa. Le décret semblait symboliser les efforts du gouvernement pour nettoyer le secteur semi-industriel. En réalité, les réformes légitimaient un comportement de prédateur,

permettant au gouvernement de saisir de l'équipement dans les mines qu'il jugeait arbitrairement « improductives ». Tshikapa a elle-même été divisée en sections du nord et du sud sous l'autorité des hommes forts de Kinshasa, et une brigade minière commanditée par le gouvernement a exproprié de l'équipement, essayant d'exploiter ses propres mines. Lorsque l'équipement saisi a brisé, le gouvernement a cherché à négocier avec les sociétés qu'il avait délogées de force. Le CISSCAM a d'abord exigé que chaque société forme un partenariat avec l'État, séparant les profits à raison de 60/40 en faveur du gouvernement – la part du gouvernement étant divisée entre l'État et un comité créé durant le régime de Laurent Kabila. On a plus tard renégocié pour obtenir un partage égal entre l'État et la société. Ce mode d'imposition a donné lieu à un fonctionnement à perte chez de nombreuses entreprises.

Les exportateurs

Les exportateurs autorisés – les comptoirs – achètent officiellement tous les diamants extraits par les secteurs artisanal et semi-industriel. Les données sur la production du secteur artisanal ne peuvent être déterminées qu'à partir des statistiques d'exportation officielles des comptoirs, recueillies par le *Centre d'Évaluation, d'Expertise et de Certification* (CEEC), ajoutées aux estimations relatives à la contrebande et à la fraude. Lorsque les comptoirs sont impliqués dans la fraude et d'autres formes d'activités illicites, l'État perd essentiellement le contrôle sur tout le secteur parce

qu'il n'a aucun moyen à lui seul d'influencer le comportement des mineurs et des négociants. La contrebande est une préoccupation majeure, et le gouvernement ne fait que commencer à s'attaquer au problème de façon adéquate. La contrebande des diamants est un problème endémique en RDC depuis des décennies, et depuis la libéralisation du commerce, dans les années 1980, les tentatives du gouvernement pour le maîtriser n'ont jamais été efficaces.

Toutefois, plusieurs facteurs ont aidé à augmenter la valeur des diamants exportés officiellement de la RDC au cours des quelques dernières années : la libéralisation du marché, le professionnalisme accru du CEEC, un accord conclu en 2002 entre la Belgique et la RDC concernant le commerce des diamants bruts, la mise en application du Système de certification du Processus de Kimberley et l'entrée en fonction d'un service d'évaluation externe. Cela a fait en sorte que les exportations des comptoirs ont augmenté énormément si on les compare à celles des années précédentes.

La valeur accrue des exportations en 2002 et particulièrement en 2003 a beaucoup à voir avec un renversement des règlements sévères du gouvernement, qui avaient plongé le commerce légal dans un déclin accentué depuis 1999. Le président Laurent Kabila a entamé une réforme du secteur des diamants qui, même si elle était peut-être bien intentionnée, a été désastreuse pour le commerce officiel. Cette réforme comprenait l'interdiction pour les étrangers de se trouver dans les régions diamantifères, l'annulation de tous les permis d'exportation et l'interdiction des transactions en



La main-d'œuvre : Devenir riche rapidement – ou jamais

Il n'y a pas de méthode « normale » de circulation des diamants des mines artisanales vers les comptoirs. Si des négociants participent à une transaction, ils tirent un profit du commerce et réduisent les profits des comptoirs et des mineurs. Les mineurs, les négociants et les comptoirs se plaignent tous régulièrement d'être trompés et d'être tout juste capables de survivre de ce qu'ils font (un refrain entendu, incidemment, dans toute l'industrie du diamant). Ce grief est plus crédible venant des creuseurs, qui occupent la position la moins enviable dans la chaîne des diamants. Il est impossible d'estimer la distribution des profits le long de la chaîne parce que les relations entre les creuseurs, le financier et les propriétaires fonciers traditionnels évoluent sans cesse, et qu'elles dépendent de nombreux critères, de la topographie des régions minières aux dispositions individuelles entre les parties concernées.

Le nombre des creuseurs étant estimé à 700 000 dans le secteur – presque un Congolais sur 40 – certaines questions se posent concernant l'économie de l'extraction artisanale. Les exportations officielles du secteur artisanal des diamants ont été évaluées à 520 millions de dollars US en 2003. On pourrait estimer la contrebande à environ 200 à 250 millions de plus, ce qui élèverait la production artisanale annuelle totale à environ 750 millions. Cela voudrait dire que chaque creuseur produirait en moyenne pour environ 1 000 \$ de diamants chaque année. Si le creuseur obtient 20 p. 100 du prix à l'exportation, cela donnerait à chacun un revenu moyen d'environ 200 \$ par année. Cela n'est pas beaucoup, mais pour un travail saisonnier dans certaines parties de la RDC, cela pourrait être – en fait cela est manifestement – une solution de rechange à l'autre possibilité de revenu disponible à ceux qui creusent. Bien sûr, des estimations différentes de la main-d'œuvre feraient changer la production moyenne par personne. Outre les bénéfices directs, on compare souvent l'extraction artisanale à la loterie, où l'on peut faire fortune instantanément – il ne manque pas de telles histoires, qui font rêver les creuseurs de richesses inimaginables, malgré leur caractère fictif.

SAESSCAM : Du nouveau?

Le SAESSCAM, créé par décret présidentiel en mars 2003, signifie *Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining*. C'est un organisme gouvernemental autonome qui vise à appuyer le secteur minier artisanal. Son mandat est le suivant :

- Promouvoir l'émergence d'une classe moyenne congolaise dans le secteur de la petite mine;
- Assurer la formation et apporter l'assistance technique et financière aux coopératives minières et aux exploitants du secteur de la Petite Mine, en vue de renforcer leurs capacités managériales;
- Assurer le suivi des flux matières de la Petite Mine et de l'Artisanat minier depuis chantier jusqu'au point de vente en vue de canaliser toute la production dans le circuit officiel de commercialisation;
- Veiller après vente, au recouvrement de l'imposition forfaitaire due à l'Etat;
- Vulgariser les normes de sécurité sur les sites d'exploitation et veiller à leur stricte application;
- Susciter et participer à la création d'un fonds de crédit minier et à sa gestion pour la promotion de petites et moyennes entreprises minières.

Le SAESSCAM effectue aussi un recensement de tous les mineurs artisanaux et à petite échelle dans ses zones pilotes (actuellement Tshikapa, Mbuji-Mayi et Lubumbashi), pour faire en sorte qu'ils soient enregistrés et qu'on leur octroie

un permis. On prévoit étendre le programme aux autres provinces au cours des trois prochaines années. Le SAESSCAM prétend être le seul service gouvernemental en RDC capable de retracer la production minière artisanale et à petite échelle, en particulier lorsqu'il s'agit des diamants. Il pourrait donc jouer un rôle important dans la mise en application du Processus de Kimberley.

Jusqu'à maintenant, le SAESSCAM a organisé quelques séances de formation sur les normes et procédures de sécurité pour les mineurs artisanaux et à petite échelle, et leur a fourni de nouveaux outils (pompes motorisées, pioches-haches, pelles). Aux petites entreprises, il a fourni de la formation en gestion et mouvements de trésorerie, de l'information sur les sources d'importation de machinerie et de pièces, et sur les mécanismes administratifs pour le personnel étranger. Le SAESSCAM est devenu par inadvertance le médiateur dans des conflits entre la MIBA et certains mineurs creusant illégalement sur ses concessions.

La plupart des ressources du SAESSCAM ont jusqu'à maintenant été investies dans des infrastructures communautaires plutôt que directement pour les mineurs : réfection d'un hôpital à Tshikapa, clinique à Kalonda, construction d'écoles, travaux pour contrer l'érosion sur les berges de rivières, aide aux femmes mineurs et aux enfants. Le SAESSCAM est une initiative prometteuse qui pourrait servir de modèle à d'autres pays si elle s'avère fructueuse. À l'heure actuelle, toutefois, il lutte pour trouver du financement, son revenu étant fondé sur un pourcentage des frais payés par les détenteurs de permis artisanaux et à petite échelle.

devises étrangères – plus particulièrement la vente de diamants contre des dollars US – les étrangers étant obligés de déposer les devises étrangères dans les banques pour obtenir une somme équivalente en franc congolais, monnaie moins stable. Cela a engendré une chute rapide de plus de 50 p. 100 des exportations officielles par les comptoirs entre janvier et juillet 2000. Les exportations décroissantes ont ensuite créé des problèmes financiers à l'État, peu après le déclenchement de la deuxième guerre en RDC.

Le secteur des diamants est la source de la plupart des devises étrangères détenues par les banques commerciales de la RDC, qui en retour stabilisent le franc congolais et, ce faisant, servent à contrôler l'inflation. Lorsque la réforme du gouvernement a poussé le commerce des diamants sur des voies illicites, la banque centrale a rapidement été privée de devises étrangères. Cela a entraîné la dépréciation du franc congolais et une hausse de l'inflation, ainsi qu'une importante disparité entre les taux de change sur le marché officiel et sur le marché noir. Le gouvernement a refusé de dévaluer le franc et a plutôt mis l'accent sur des mesures plus sévères contre les bureaux de change. La mauvaise situation financière s'est aggravée lorsque, privé de recettes, le gouvernement a commencé à imprimer de l'argent pour payer ses efforts de guerre. La masse monétaire a augmenté, dépréciant davantage le franc congolais, poussant le régime de Laurent Kabila à mettre en œuvre des mesures encore plus draconiennes contre ceux qu'il estimait être des saboteurs de l'économie. La Banque centrale a institué de

nouvelles règles en matière de devises étrangères, en septembre 1999. Tous les bureaux de change qui n'opéraient pas par l'entremise des banques commerciales ont été forcés de fermer, ce qu'a suivi une interdiction des comptes en devises étrangères dans les banques commerciales, nuisant autant aux importateurs de diamants qu'aux vendeurs.

Les efforts pour régler les transactions en devises étrangères ont fait croître l'intérêt porté au « Hawala » et à d'autres transferts informels. L'importation officielle de devises étrangères dans le but de financer des achats de diamants est devenue trop dispendieuse, ce qui a poussé certains entrepreneurs à étendre leurs activités à d'autres secteurs de l'économie informelle. Les Libanais à Kinshasa, par exemple, sont particulièrement experts en la matière, puisqu'ils peuvent compter sur de vastes réseaux familiaux qui agissent dans plusieurs secteurs économiques. Beaucoup des importations sont des produits alimentaires. L'argent généré par ces entreprises sert à acheter des diamants, qui sont ensuite exportés et vendus à l'étranger, ce qui permet de financer d'autres importations. Cela peut se transformer en blanchiment d'argent, ou favoriser la contrebande si les diamants sont achetés avec des devises locales ou de la monnaie forte non déclarée. Il n'existe aucune façon d'exporter des diamants de façon officielle si l'argent qui sert à les acheter n'a pas été obtenu par l'entremise d'un organisme officiellement accrédité. Il y a bien lieu de croire que ce problème subsiste, comme l'a constaté la police belge lors d'une descente, en mai 2003, dans une société d'Anvers, Soafrimex.



La société, dirigée par la famille Tajideen, a été accusée de blanchir de l'argent et, au moment d'écrire ces lignes, le cas était toujours à l'étude, en instance de jugement. Soafrimex et la famille Tajideen sont reliées à l'un des plus gros importateurs de produits de base de la RDC, Congo-Futur.

Joseph Kabila, devenu président après l'assassinat de son père, a libéralisé l'économie du pays, y compris les secteurs des diamants et des devises. Le commerce des diamants en dollars US a été légalisé, de même que l'utilisation de devises étrangères dans les transactions d'exportation et les transferts bancaires. Un monopole, octroyé à l'IDI (voir à la page xx), a effectivement été annulé en avril 2001, avec l'annonce du prochain octroi de plusieurs nouveaux permis d'exportation. Le gouvernement a imposé un nouveau régime fiscal aux comptoirs, appliquant des critères de performance rigoureux, une chose qu'il n'avait pas faite auparavant.

Des 11 comptoirs en activité en 2003, seuls quatre ont exporté pour plus de 50 millions de dollars US, et les trois principaux – Millennium, Ashley et Primogem – totalisaient près de 70 p. 100 de toutes les exportations du secteur artisanal, à la fois en volume et en valeur.

Ces trois comptoirs ont écarté la concurrence pour diverses raisons. Millennium et Primogem représentent les intérêts de nombreuses sociétés belges, contrairement aux comptoirs qui font affaire avec une seule société, comme IDI Congo et Tofen. Les deux comptoirs sont reliés à des sociétés belges dirigées par des membres de la famille libanaise Ahmad. Quarante-quatre pour cent de tous les acheteurs agréés travaillaient pour ces deux comptoirs en 2003, et ils ont réalisé 46 p. 100 en valeur et 56 p. 100 en volume de toutes les exportations du secteur artisanal.

On a accusé certains comptoirs de constituer des pools, ou de louer de l'espace sur leur permis d'achat, parce que le nombre des permis est limité et que chacun coûte 250 000 \$ US. En conséquence, certains comptoirs représentent un amalgame de nombreux intérêts commerciaux étrangers. Cette façon de faire signifie qu'une société belge qui veut participer de façon modeste à l'économie congolaise du diamant n'a pas à payer un prix élevé pour son propre permis d'exportation ou à négocier directement avec le gouvernement congolais. Cela, cependant, va à l'encontre de la loi congolaise. Le gouvernement a restreint le nombre des permis d'exportation pour augmenter sa capacité de contrôler les comptoirs, surtout en ce qui a trait au commerce illicite et à la contrebande des diamants. Beaucoup des règlements de 1999 en matière de diamants et de devises visaient à réduire les activités illicites des comptoirs. Ces réformes ayant échoué, une solution logique a été de limiter le nombre de permis. Le fait que certains

Tableau 3 : Classement des comptoirs, selon les exportations en dollars US, en 2003

	2002		2003	
	millions \$ US	milliers de carats	millions \$ US	milliers de carats (rang)
Millennium	44,4	3 321	131,6	5 553 (1)
Ashley	55,5	2 784	117,2	2 572 (4)
Primogem	104,0	4 912	111,9	5 057 (2)
Tofen	58,9	1 481	53,5	603 (5)
Kasai wa Bal.	5,8	2 053	40,0	4 440 (3)
Margaux	NA	NA	28,6	482 (6)
IDI Congo	39,2	992	25,6	275 (7)
Sezo	NA	NA	12,3	99 (8)
Socico	0,3	8	1,7	36 (9)
Min-Trad	NA	NA	1,4	20 (10)
Fitos Congo	NA	NA	0,07	0,6 (11)

Remarque : Six comptoirs, qui étaient en activité en 2002 mais pas en 2003, ont été exclus de cette liste. Il s'agit de Mazal Gem, Minerals Business Company, Intradia, Empire, Top International et Grand Congo. La valeur de leurs exportations s'élevait à 10 millions de dollars US et la plupart de ces sociétés n'ont été en activité que durant une partie de 2002.

comptoirs représentent un amalgame d'intérêts étrangers nuit aux objectifs du gouvernement.

Afrique centrale : Un mauvais voisinage pour les diamants

En matière de diamants, la RDC se trouve dans un mauvais voisinage. La plupart des neuf voisins du pays font le commerce des diamants congolais. Tout au long de l'histoire, la contrebande des diamants a causé des problèmes avant la libéralisation du secteur des diamants, en 1982, et elle a atteint des proportions d'épidémie au

cours des guerres qui ont sévi dans le pays récemment. Le pillage systématique des ressources naturelles par les armées du Rwanda et de l'Ouganda et leurs représentants congolais n'a fait qu'amplifier le problème. Des politiques économiques défavorables, en 1999 et 2000, ont réduit encore davantage le commerce légal des diamants et fait croître la contrebande. Et les puissances régionales telles que la Namibie et le Zimbabwe ont exporté des diamants de la RDC en concomitance avec leur appui militaire à l'endroit de Kinshasa.

La région est la plus grande source mondiale de production de diamants alluviaux, extraits principalement par des mineurs artisanaux dont le nombre pourrait bien s'élever à 1,5 million en Angola, en RDC et en République centrafricaine réunis. Les mineurs artisanaux et les intermédiaires auxquels ils vendent font peu de cas des frontières nationales, ce qui signifie que les diamants d'un pays se retrouvent souvent dans les statistiques nationales d'un autre. Cet intense commerce illicite, toléré par les gouvernements de l'Afrique centrale et exploité par l'industrie internationale du diamant, est amplifié par l'axe Angola-RDC-République du Congo (Brazzaville) du commerce de diamants. Dans le passé, des diamants angolais valant des millions de dollars ont fait l'objet de contrebande vers la RDC et la République du Congo chaque année, et il n'y a pas de raison de croire que la situation a changé. La contrebande venant de l'Angola était particulièrement aiguë lorsque les rebelles de l'UNITA contrôlaient les principales régions d'extraction de diamants du pays, dans les années 1990, et cela a continué après l'imposition d'un monopole d'exportation

Tableau 2 : Exportations mensuelles des comptoirs, en millions de dollars US

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	1996-2002 (moyenne)	2003
Jan.	19,7	20,1	21,5	18,3	10,7	11,6	18,8	17,2	42,4
Fév.	21,6	18,8	25,9	16,2	10,7	15,2	17,5	17,9	40,4
Mars	27,3	20,3	34,0	21,3	12,4	10,9	23,0	21,3	41,0
Avril	29,2	4,2	25,8	18,1	11,9	17,1	21,6	18,2	34,0
Mai	29,3	–	24,7	16,4	11,1	9,0	27,3	19,6	36,7
Juin	25,4	19,2	33,0	22,9	19,4	11,8	21,0	21,8	34,7
Juil.	29,2	42,0	36,2	20,2	22,7	22,9	28,1	28,7	48,9
Août	26,8	37,7	31,6	17,8	17,5	24,3	32,2	26,8	45,0
Sept.	27,1	40,9	28,1	12,2	7,4	16,8	35,4	23,9	56,7
Oct.	28,6	38,3	35,8	5,7	11,6	22,8	28,9	24,5	48,7
Nov.	23,2	32,3	31,8	13,2	14,7	22,1	30,4	23,9	48,6
Déc.	24,9	32,4	27,8	9,9	17,9	16,5	33,2	23,2	46,5
Total	312	307	356	192	168	137	317	255	524

des diamants, au début de 2000. Plusieurs centaines de milliers de mineurs de diamants congolais et d'intermédiaires sont toujours à l'abri du contrôle du gouvernement de l'Angola et ils font plutôt passer leurs diamants en contrebande vers la RDC et Brazzaville.

Dans le même ordre d'idées, l'hémorragie des diamants de la RDC vers Brazzaville se poursuit, en raison des plus faibles taxes à l'exportation en République du Congo, et du refus des mineurs et des intermédiaires en RDC d'emprunter les voies officielles. Ces facteurs ont fait en sorte que la République du Congo, qui n'est pas un gros producteur de diamants, a été un important fournisseur mondial de diamants bruts issus de ses voisins. En ce qui a trait aux diamants, la Belgique est le principal partenaire commercial de la République du Congo; elle a importé pour plus de 1,5 milliards de dollars US de diamants de Brazzaville entre 1995 et 2003. Cette situation n'est pas appelée à changer d'elle-même, mais il faudra tôt ou tard que le Processus de Kimberley s'y intéresse à titre de grave question de non-conformité par un membre.

Les exportations officielles de diamants de la RDC en 2002 et 2003 montrent un renversement louable dans les niveaux précédents de fraude, qui étaient exorbitants. C'est le résultat de plusieurs changements, y compris la formation du CEEC en octobre 2001, d'une entente entre les autorités congolaises et belges sur le commerce des diamants au milieu de 2002, de l'amorce du Processus de Kimberley et d'un contrat externe d'évaluation accordé en 2003. La création officielle d'un gouvernement transitoire national a aussi fait en sorte que les diamants provenant de zones qui étaient autrefois aux mains des rebelles empruntent maintenant les voies officielles à Kinshasa, bien qu'il soit trop tôt pour dire à quel point les routes de contrebande bien établies dans le nord-est de la RDC ont changé. Le fait que quatre des voisins de la RDC – l'Angola, la République centrafricaine, la République du Congo et la Tanzanie – aient adhéré au Processus de Kimberley laisse croire qu'il y a eu beaucoup de contrebande entre les membres du SCPK. On peut aussi s'attendre que le Processus de Kimberley jouera un rôle pour changer cette situation.

La valeur accrue des exportations de diamants congolais en 2003, qui s'élève à plus de 600 millions de dollars US, signifie que les estimations précédentes de la capacité de production étaient beaucoup trop faibles. Cela signifie aussi que la contrebande était beaucoup plus importante dans le passé qu'on ne l'avait estimé. Le nouveau gouvernement provisoire et le processus de paix devraient progressivement faire en sorte que les régions productrices de diamants du nord-est de

la RDC soient régies par le gouvernement – préférablement plus tôt que tard. Mais il sera difficile de changer quelque chose aux routes établies pour la contrebande des diamants au cours des récentes guerres, sans un contrôle gouvernemental strict du commerce ainsi que des régions minières du nord-est du pays.

Transformation du marché des diamants de Kisangani

Kisangani a été un important centre du commerce des diamants depuis la fin des années 1980, après la découverte de diamants alluviaux dans la Province Orientale. Durant la guerre, elle était au cœur des efforts soutenus par le Rwanda, par le biais du RCD-Goma, pour obtenir un monopole sur les diamants dans cette région.

Il n'y a pas de gisements de diamants à Kisangani même, bien qu'il y ait de petites zones minières autour de la ville. La force du commerce des diamants à Kisangani reposait plutôt sur le mouvement de diamants provenant de multiples régions minières à une certaine distance de la ville. Les principales sources sont Aketi, Bafwasende, Banalia, Bondo, Buta, Lubutu, Opala et Ubundu.

Depuis la découverte des diamants, la contrebande demeure un problème important en raison du désenchantement de la population locale à l'égard de la politique des autorités de Kinshasa, de même que des incursions répétées par les groupes de rebelles, soutenus par le Rwanda et l'Ouganda. Le régime de Mobutu Sese Seko avait perdu toute crédibilité au début des années 1990, et Kisangani était l'un des postes les plus éloignés du contrôle gouvernemental. Les mines de diamants autour de Kisangani ne pouvaient être surveillées, et elles étaient dirigées par les autorités locales et traditionnelles, indépendantes des structures nationales. Ces zones de production de diamants ont été davantage marginalisées avec le début de la première guerre du Congo, en 1996, initiée par Laurent Desiré Kabila et soutenue par les armées du Rwanda et de l'Ouganda. Après la chute du régime de Mobutu, en 1997, Kisangani est demeurée une source

nominale d'exportations officielles de diamants, comme le montre le tableau 4. Au milieu de 1998, cependant, toutes les données du gouvernement en provenance de Kisangani ont cessé puisqu'une deuxième guerre a éclaté et que toutes les ressources naturelles dans la zone d'influence des rebelles, en expansion, y compris les diamants, ont été réacheminées pour l'exportation, principalement par le biais du Rwanda et de l'Ouganda.

Les rebelles du RCD-Goma et leurs protecteurs du Rwanda ont abordé le marché des diamants de Kisangani de la même manière que le font les autres groupes de rebelles lorsqu'il s'agit de diamants. Par exemple, des monopoles successifs ont été octroyés à des négociants libanais. Ces négociants ont eu accès à Kisangani grâce à leur association étroite avec les autorités rwandaises, et ont probablement obtenu leurs permis d'exportation exclusifs en payant des personnes membres des rebelles et du régime rwandais. En principe, les négociants étrangers devaient payer un prix élevé pour leurs monopoles. Cela leur permettait d'exercer un contrôle sur les prix à Kisangani, qui rapportaient probablement 2 millions de dollars US par mois, bien que cela ne soit certainement pas ce que recevaient les rebelles du RCD-Goma. Le dernier monopole de la guerre comprenait deux comptoirs, Lac Kivu et Vert Diamant, chacun devant payer 35 000 \$ US par mois et acheter pour une valeur minimum de 500 000 \$ US de diamants. Ce monopole a été octroyé en septembre 2002 pour six mois, et a été renouvelé pour une autre période de six mois, en mars 2003. Il n'a pris fin que lorsque Kisangani est passée des mains des rebelles au contrôle du gouvernement d'unité nationale.

Le cheminement des diamants du nord-est de la RDC par des voies officielles est une priorité depuis que Kisangani et les zones minières périphériques sont, en principe, sous le contrôle du gouvernement national. Les diamants pourraient cependant facilement servir à nouveau de source de revenus pour les groupes armés et il faut empêcher qu'ils servent à financer de futurs conflits. Il y a déjà des signes préoccupants qui tendent à montrer qu'un bon nombre des signataires du plan de paix national ont essayé de garder le contrôle de points clés d'extraction de ressources.

Tableau 4 : Diamants achetés à Kisangani par des comptoirs autorisés (1996-1998, 2000-2002)

	1996	1997	1998	2000	2001	2002
Carats	381 000	183 000	169 000	132 000	152 000	169 000
\$ US Million	34,6	13,7	13,0	10,0	8,1	14,4
\$ US/carat	90	75	77	75	53	85

Source : Centre National d'Expertise et Christian Dietrich.

Les structures établies par les anciens rebelles et leurs protecteurs de l'extérieur pourraient ne pas avoir été toutes démantelées, et l'extraction illicite des ressources pourrait s'avérer une façon de manigancer pour s'approprier du pouvoir à Kinshasa. Bien sûr, de nombreuses régions de l'est de la RDC demeurent difficiles d'accès, même si les Nations Unies sont maintenant capables de se déplacer au-delà des principales villes. Cela pourrait vouloir dire que les zones périphériques actuellement sous la supervision indirecte d'anciens rebelles ou de leurs substituts seront de plus en plus régis par l'armée nationale. La réalité sur le terrain est cependant très différente de ce qui est prévu dans le plan de paix national. Il y a encore de nombreuses milices, dont certaines perpétuent la violence ethnique dans la province d'Ituri. Elles ne voient pas d'avenir dans le processus de paix national, ou du moins elles désirent sauvegarder leurs mises.

Les comptoirs de diamants autorisés par le gouvernement national ont finalement été en mesure de retourner à Kisangani à la fin de 2003, après cinq années de contrôle par les rebelles du marché des diamants de la ville. Les données de la CEEC sur Kisangani montrent que des comptoirs de Kisangani ont acheté 19 000 carats évalués à près de 2 millions de dollars US à la fin de 2003, et qu'en plus de diamants de Kisangani empruntaient des voies officielles à Kinshasa dans les premiers mois de 2004. Le fait que les diamants voyagent de Kisangani à Kinshasa à des fins d'exportation officielle constitue une amélioration. Le scepticisme demeure, toutefois, quant à la réelle volonté de paix des anciens rebelles. Banalia et Bafwasende sont à 128 et 223 kilomètres de Kisangani respectivement, ce qui signifie que des groupes armés pourraient facilement faire dévier une partie du commerce légal par des circuits illicites qu'ils contrôlent. Des unités de l'armée nationale nouvellement créée ont été envoyées à Kisangani en janvier 2004, une amélioration pour ce bastion des anciens rebelles.

Il est trop tôt cependant pour déterminer si l'effort concerté de Kinshasa pour accroître son autorité sur les régions environnantes dans l'est de la RDC sera couronné de succès. Les coordonnées, sur une carte, pourraient indiquer un contrôle territorial par une partie ou une autre, mais la guerre n'a jamais vraiment porté sur les premières lignes, non plus que le processus de paix. Le contrôle efficace est difficile à faire respecter, si l'on considère la variété d'outils que les anciens guerriers peuvent utiliser pour manipuler les réseaux commerciaux sans vraiment laisser de traces sur le plan militaire. Ainsi, il reste à voir à quel point les régions minières peuvent être ou seront contrôlées par les forces du gouver-

Expulsions de l'Angola

Au début de 2004, le gouvernement de l'Angola a commencé à expulser un grand nombre de mineurs de diamants congolais illégaux. La *Voix des Sans Voix*, une organisation congolaise pour les droits de la personne, a dénoncé le rapatriement forcé de Congolais de l'Angola et a formulé des préoccupations concernant la sécurité des personnes détenues en Angola en raison d'accusations de trafic illégal de diamants. Des familles ayant vécu en Angola depuis des décennies ont été forcées de retourner en RDC, sans foyer où habiter. La *Voix des Sans Voix* a rapporté qu'en janvier seulement, quelque 10 000 de ces personnes avaient été expulsées. Les expulsions peuvent avoir plusieurs motifs :

- Des élections en Angola sont prévues pour 2005. Le fait d'exclure les non-Angolais ferait en sorte que seuls les nationaux puissent voter;
- La terre est vendue pour la prospection industrielle des diamants dans la région de Lunda Norte. Cette région partage une frontière avec la RDC et est reconnue pour le grand nombre de mineurs congolais qui y vivent. Les expulsions rendraient plus de terrain disponible à la vente;
- Les négociants de diamants (surtout les Libanais, les Israéliens et les Indiens) entrent en Angola par la RDC et se cachent derrière de petites entreprises angolaises légitimes de façon à pouvoir acheter des diamants des mineurs artisanaux. Ces diamants sont ensuite passés en contrebande en RDC.

La vague des expulsions a eu un impact dans les régions de Bandundu, du Bas-Congo et du Kasai Occidental de la RDC. Beaucoup de personnes sont mortes à cause des conditions difficiles au retour, et du harcèlement par la police et l'armée. La maladie a affecté des personnes voyageant à pied sur des centaines de kilomètres de distance, dont beaucoup n'avaient pas d'eau, de nourriture ou d'abri. Selon les rapatriés, les rapatriements étaient gérés par la police et des troupes de l'Angola, appuyées, dans certains cas, par des foules de gens furieux. Le gouvernement de l'Angola dit qu'environ 90 000 des 290 000 mineurs de diamants estimés dans le pays sont des étrangers de diverses nationalités.



nement. Une version confidentielle du rapport d'octobre 2003 du Comité d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC soutenait que de puissants réseaux en RDC, de même que des fonctionnaires du Rwanda et de l'Ouganda, et certains de leurs représentants rebelles, ont cherché à garder le contrôle du commerce dans l'est et le nord de la RDC malgré le partage officiel du pouvoir à Kinshasa. Si l'on considère que le lucratif commerce des diamants de la région a été manipulé par une variété de stratégies militaires et administratives depuis le début de la guerre, en 1998, il est peu probable que la situation soit inversée dans l'immédiat.

Sans des statistiques précises sur la production dans le nord-est de la RDC, il sera difficile de

surveiller si les diamants en provenance d'anciens territoires rebelles continuent d'être déviés par les précédentes voies de contrebande, y compris le Rwanda, l'Ouganda et la République centrafricaine. Malheureusement, ces statistiques n'existent sous aucune forme. Les données pour 1996-1998, dans le tableau 4, concernent les diamants enregistrés comme ayant été achetés par l'entremise de comptoirs à Kisangani pour le Centre National d'Expertise, le prédécesseur du CEEC. Les données n'ont plus été disponibles après la prise de Kisangani par les rebelles, en 1998. Les données pour 2000-2002 ont été obtenues par l'Examen annuel du RCD-Goma, et se rapportent aux exportations de diamants réalisées par l'entremise de ses propres structures. Bien entendu, le déclin prononcé de 1996 à 2002 ne se rapporte qu'aux diamants déclarés pour l'exportation et ne révèle rien des niveaux actuels de production ou de contrebande. Il est impossible, à ce stade, de réunir des statistiques de base sur la production ou le commerce dans des zones rebelles séparées, mais on peut présumer que la production de diamants dans le nord-est de la RDC a atteint entre 50 et 70 millions de dollars US ces dernières années, ou juste en dessous de 10 p. 100 du total de la production congolaise. Il reste à voir quelle proportion en ressortira dans les statistiques officielles du gouvernement, maintenant que les anciens belligérants sont engagés dans un processus de paix.

Le Processus de Kimberley

Le Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) pour les diamants bruts est entré en vigueur le 1er janvier 2003. Près de 50 pays en sont membres, de même que la Communauté européenne. En vertu de cet accord, chaque pays participant accepte d'émettre un certificat pour accompagner tous les diamants bruts qui sont exportés de son territoire, certifiant que ces diamants ne sont pas des diamants de guerre. Chaque pays doit donc être en mesure de retracer les diamants offerts à l'exportation à partir de l'endroit d'où ils ont été extraits, ou du lieu d'importation. Tous les pays importateurs consentent à n'accepter aucun diamant sur leur territoire sans un certificat d'origine du SCPK approuvé.

Étant donné l'important volume des diamants qui font l'objet d'un commerce transfrontalier, on a aussi jugé nécessaire de produire des statistiques sur le commerce et la production, que l'on pourrait comparer périodiquement, de façon à s'assurer que les volumes qui quittent un pays correspondent à ceux qui entrent dans un autre pays. Cela s'est avéré difficile à réaliser, puisque quelques pays seulement avaient rendu leurs statistiques disponibles plus d'une année après le lancement du processus. Il y a un autre problème de vérification : la surveillance, qui doit être universelle pour être efficace, demeure un mécanisme ad hoc et volontaire aux termes du SCPK.

Conformité au Processus de Kimberley en RDC

La RDC a participé aux négociations du Processus de Kimberley depuis 2001 ; c'est aussi une participante officielle au Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK) depuis son entrée en vigueur, le 1er janvier 2003. Tenant compte de la guerre qui faisait rage en RDC durant une bonne partie de cette période, beaucoup d'observateurs ont demandé pourquoi l'on devrait accorder à la RDC le droit d'être membre du SCPK. Cette question omet un point fondamental : le SCPK vise à favoriser les diamants légitimes, certifiés par les gouvernements comme n'étant pas des diamants de guerre. La vraie question, alors, c'est de savoir si d'autres gouvernements ont certifié des diamants provenant de mouvements rebelles en RDC. Une question encore plus difficile, cependant, c'est de savoir si le gouver-

nement de la RDC a aussi été utilisé de façon abusive comme un point de transit pour légitimer des diamants provenant de mouvements rebelles congolais. Si la réponse à cette question est positive, cela voudrait dire que le gouvernement a aidé à financer ses propres ennemis.

Les réponses n'ont rien de simple, mais selon les statistiques disponibles, il est clair que plusieurs des voisins de la RDC exportent davantage de diamants qu'ils n'en produisent. La République centrafricaine, la République du Congo (Brazzaville), la Zambie, le Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et le Zimbabwe sont les premières cibles pour obtenir une meilleure transparence en la matière. Certains, comme le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la Zambie, produisent peu ou pas du tout de diamants. C'est une bonne chose qu'ils ne soient pas membres du SCPK, parce qu'on les empêche dorénavant d'exporter légitimement des diamants dans tout pays membre du SCPK. Ils ont, à toutes fins utiles, été exclus du commerce légitime des diamants.

Cela ne change cependant rien au fait que d'énormes volumes de diamants, provenant probablement de la RDC, sont légitimés par des membres du SCPK aux frontières de la RDC, y compris la République du Congo, la République centrafricaine et, dans une moindre mesure, la Tanzanie et le Zimbabwe. Depuis le début des négociations sur le Processus de Kimberley, les ONG ont fait campagne en faveur d'une surveillance périodique indépendante de tous les participants au SCPK. C'est très urgent dans le cas des pays voisins de la RDC, particulièrement la République du Congo, si l'hémorragie de ses diamants doit s'arrêter.

Il y a d'autres questions en jeu. L'extraction artisanale des diamants est faite par des centaines de milliers de personnes en RDC, et s'étend sur un vaste territoire. Les négociants achètent ces diamants et les revendent à de plus gros négociants, qui vendent des paquets de diamants mélangés aux comptoirs. Durant les guerres qui ont fait rage dans la région, l'injection de diamants de guerre dans ce système ne pouvait pratiquement pas être réglementée, surtout chez les rebelles situés près du territoire gouvernemental. Cela était et demeure vrai aussi dans le cas des diamants blanchis par l'entremise des pays voisins, ou même par le biais de la Namibie et de l'Afrique du Sud. L'incapacité de la RDC de réagir aux importations illicites de diamants en provenance de l'Angola, le long des frontières communes des pays, illustre ce point, surtout parce que Kinshasa accorde des permis à des comptoirs pour qu'ils achètent des diamants dans des régions

particulièrement reconnues pour être des destinations pour les diamants illicites angolais. Si un groupe de rebelles vendait des diamants aujourd'hui, comme l'a fait autrefois l'UNITA, rien ne prouve que les actuels contrôles nationaux en Angola ou en RDC, ou dans tout autre pays voisin, auraient un impact quelconque sur la vente de ces diamants. Le fait que le dirigeant des rebelles du MLC, Jean-Pierre Bemba, soit intervenu deux fois avec force en République centrafricaine au nom de l'ex-président Patassé illustre la possible mauvaise utilisation des contrôles nationaux dans le blanchiment des diamants de guerre.

Pour ses voisins, comme pour la RDC même, il importe d'être capable de démontrer d'où proviennent les diamants présentés à l'exportation. Bien qu'il soit possible, en théorie, de retracer des diamants exportés à partir de la RDC jusqu'aux comptoirs et aux divers négociants et aux mineurs, cela ne se produit pas. Donc, en attendant que des systèmes efficaces soient mis en place en RDC, et jusqu'à ce qu'il y ait des examens de conformité au SCPK efficaces et indépendants dans les pays voisins, le SCPK sera peu utile pour protéger l'industrie du diamant de la RDC contre les prédateurs – qu'ils appartiennent au type commercial plutôt inoffensif ou à la variété plus dangereuse que constituent les rebelles.

L'absence de statistiques fiables sur le commerce et la production est un autre problème lié au SCPK. Pendant des années, la RDC, la République du Congo, la République centrafricaine, le Libéria, la Gambie et une douzaine d'autres pays ont produit des données sur l'exportation qui ne correspondaient en rien aux données de la Belgique sur l'importation des diamants en provenance de ces pays. En 2002, le Processus de Kimberley a convenu d'un système pour rendre les données plus accessibles et plus transparentes. Plus d'une année après l'entrée en vigueur du SCPK, cependant, les statistiques mondiales sur le commerce et la production de diamants demeurent cachées derrière un mur d'obscurité et de confusion. Heureusement, cela n'est pas le cas pour ce qui est de la RDC, qui a produit l'une des séries les plus complètes de statistiques sur le commerce des diamants pour 2003 de tout le système de Kimberley, et assurément la série de statistiques sur les diamants la plus complète de l'histoire de la RDC.

Lorsque les voisins de la RDC et ses principaux partenaires commerciaux en Belgique, en Grande-Bretagne, dans les Émirats arabes unis et en Israël présenteront des statistiques aussi détaillées, le pays commencera à tirer des résultats plus tangibles du Processus de Kimberley.

Les efforts de la société civile

Les organisations de la société civile sont importantes pour le développement et la bonne gouvernance dans tous les pays. En RDC, le Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP) et son Réseau national sur l'exploitation des ressources naturelles s'intéressent particulièrement à l'exploitation des ressources naturelles et à la sécurité humaine dans l'économie de l'extraction. Le programme, appuyé par Partenariat Afrique Canada, contribue à la quête pour une paix durable et un développement à long terme en luttant contre les pratiques criminelles dans certains des domaines à la base des conflits dans le pays : l'extraction minière et l'exploitation des ressources naturelles.

Le Réseau cherche à susciter de l'intérêt pour les industries extractives par des moyens qui solliciteront la politique nationale et l'influenceront. Il produit et diffuse de l'information sur les pratiques criminelles et illégales, revendiquant une plus grande transparence et une meilleure application de la loi. Et il cherche des investissements pour la réduction de la pauvreté qui profiteront à ceux qui vivent et travaillent dans les régions minières et les industries

extractives. Le CENADEP a également participé à des réunions du Processus de Kimberley, dans les régions minières et les industries extractives. Le CENADEP a également participé à des réunions du Processus de Kimberley.

Le Réseau a établi des centres de liaison dans chaque province de la RDC, et sa campagne de défense est exécutée sur le plan tant national qu'international. Bien que l'extraction minière soit un nouveau domaine pour la société civile congolaise, le réseau a organisé des débats et des tables rondes avec le gouvernement sur la gestion des ressources naturelles; il a tenu une journée d'information et plusieurs conférences; il a exécuté des missions dans diverses provinces à la fois pour faire de la recherche et pour diffuser de l'information; et il a collaboré à la production d'un documentaire télévisé.



La paix a été déclarée, mais le CENADEP et le Réseau croient que les mécanismes sous-jacents qui facilitent la fraude et le pillage des ressources naturelles demeureront encore longtemps. Il est clair que le CENADEP et le Réseau ont beaucoup de travail, et pour longtemps.

NOTES

- ¹ Pour un rapport complet sur l'histoire des diamants de la RDC, voir *Monnaie forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins*, par Christian Dietrich, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 2002
- ² Communiqué du groupe de sociétés DGI, le 27 octobre 2003, www.engineeringnews.co.za.
- ³ Voir International Peace Information Service, www.ipisresearch.be
- ⁴ Voir *Les diamants en République centrafricaine : Commerce, évaluation et blanchiment*, par Christian Dietrich, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, 2003.

Partenariat Afrique Canada et le Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire remercient les nombreuses personnes qui ont permis la réalisation de cette Revue Annuelle en accordant des rencontres et en fournissant des informations: le Ministère des Mines et ses départements Cadastre Minier, SAESSCAM, Cellule Technique de Coordination et de Plannification Minière (CTCPM); et le Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC). Le travail de recherche par Solo Maninga Kiabilua et Maître Jean-Marie Eley Lofele ainsi que la contribution de René Ngongo, Omer Kamanga et Grégoire Nyonga du Réseau Ressources Naturelles en provinces, ont enrichi le contenu des présentes pages. Des contributions éditoriales étaient aussi apportées par Baudouin Hamuli et Joseph Bobia.

Le projet sur les Diamants et La Sécurité Humaine est appuyé par Program on Global Security and Sustainability de John D. and Catherine MacArthur Foundation, l'Agence Canadienne de Développement International, Department

for International Development, l'Organisation Canadienne Catholique pour la Paix et Développement, le Centre de recherche pour le développement international, le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International du Canada, le Fonds pour la Justice Sociale des Travailleurs Canadiens de l'Automobile, Inter Pares, CUSO, Terre sans Frontières, le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale et plusieurs autres organismes.

Pour de l'information additionnelle, veuillez visiter les sites web suivants:

Partenariat Afrique Canada
www.pacweb.org

Mbendi
www.mbendi.co.za/orgs/cqr2.htm

Congonline
www.congonline.com/minires.htm

Code Minier de la RD Congo
www.fec.cd/Code%20Minier/codemin_part1.htm

La Voix de Sans Voix
www.congonline.com/vsv/

Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)
www.cenadep.org/

Sengamines
www.sengamines.cd/

Amnesty International
République Démocratique du Congo -
Le commerce du diamant dans les régions de la RDC tenues par le gouvernement.
<http://web.amnesty.org/library/index/fracfr620172002>

Contactez PAC à info@pacweb.org, et CENADEP à cenadep@yahoo.fr

Photos: CENADEP